



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/05/2026
PROCES-VERBAL**

Le cinq mai deux mille vingt-six, à quatorze heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :

Nombre de membres en exercice : 88 (commune de Bayons non représentée)

Nombre de présents : 75 du point n° 1 au point n° 2 inclus, 71 du début du point 3 jusqu'à l'élection du 5ème délégué titulaire du SMIGIBA inclus, 70 à partir de l'élection du 6ème délégué titulaire du SMIGIBA inclus, 69 à partir de l'élection des délégués du comité rivière du Buëch, 68 à partir de l'élection du 1er titulaire du Syndicat Mixte du Massif des Monges ; 67 à partir de du 2ème tour de l'élection du 1er titulaire du Syndicat Mixte du Massif des Monges ; 66 à partir de l'élection du 2ème titulaire du Syndicat Mixte de Massif des Monges, 65 à partir de l'élection des délégués au SICTIAM, 66 à partir de l'élection des délégués au CHBD (point 3), 64 à partir du point 5.

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Kevin QUEYREL

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : M. Pascale BERAUD, représentée par Mme Zoé LEROUGE, à qui elle a donné procuration jusqu'à l'élection des délégués du SMEA (point 3).
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierrres : M. Jean-Marc ALPE représenté par sa suppléante, Mme Alexandra SAIMBAULT
- Pour la commune d'Hourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU, représenté par M. Gilles CREMILLIEUX, à qui il a donné procuration à partir de l'élection des délégués du Syndicat Mixte du Massif des Monges (point 3).
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par M. Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Cécile LIOTARD, à qui il a donné procuration à partir du point 5.

- M. Kevin QUEYREL
- Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHEME, à qui elle a donné procuration
- Mme Anne TRUPHEME
- Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par M. Dominique DROUILLARD à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE, représenté par M. Jean SCHULER, à qui il a donné procuration à partir du point 3.
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALLIER, présent jusqu'à l'élection des délégués du SMEA (point 3).
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par Mme Annick REYNAUD FREY, à qui il a donné procuration à partir du point 3.
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représenté par M. Robert GAY, à qui elle a donné procuration à partir du point 3.
 - M. Jean-Louis CLEMENT, représenté par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui il a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Céline BURLE, à qui il a donné procuration jusqu'au point 2. Puis, représenté par M. Kevin QUEYREL, à qui il a donné procuration, à partir du point 3.
 - M. Christian GALLO, représenté par Mme Nicole Peloux, à qui il a donné procuration
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI, représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, présente jusqu'à l'élection des délégués du SMEA.
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Alain ANGELVIN à qui il a donné procuration à partir du point 3.
 - Mme Christine REYNIER, représentée par Michel HERNANDEZ, à qui elle a donné procuration à partir de l'élection du délégué titulaire du comité rivière du Buëch (point 3).
 - Mme Géraldine TAIX, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER

- M. Laurent SAROLI, représenté par M. Jean-Christophe PIK, à qui il a donné procuration à partir de l'élection du 6^{ème} délégué titulaire du SMIGIBA (point 3).
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Grégory MOULLET, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN, présent, sauf de l'élection des délégués du SICTIAM à ceux du CHICAS inclus (point 3).
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort
 - M. Pascale BERAUD, à partir de l'élection des délégués du Syndicat Mixte du Massif des Monges.
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent
 - M. Martial ESPITALLIER, à partir de l'élection des délégués du Syndicat Mixte du Massif des Monges.
- Pour la commune de Sisteron
 - Mme Zoé LEROUGE, à partir de l'élection des délégués du Syndicat Mixte du Massif des Monges.
 - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune d'Upaix
 - M. Florent MARTIN, de l'élection des délégués du SICTIAM à ceux du CHICAS inclus (point 3).



Ordre du jour :

Fonctionnement de l'intercommunalité :

- Modification de la composition du bureau
- Election des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau
- Election des délégués de la CCSB dans les syndicats mixtes
- Election des délégués de la CCSB dans les conseils de surveillance des hôpitaux locaux
- Institution de la Commission d'Appel d'Offres et election de ses membres
- Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et vers le président
- Indemnités des élus communautaires
- Remboursement de frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire
- Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus communautaires
- Détermination du lieu de réunion du conseil communautaire

Finances :

- Budget général 2026 / Décision modificative n° 1
- Budget annexe 2026 du SPANC / Décision modificative n° 1
- Lacs de la Germanette / Modification de la grille des tarifs
- Navette de la Méouge / Modification des tarifs

Ressources humaines :

- Modification du tableau des emplois non permanents de la CCSB / Création de 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité
- Modification de la délibération n° 46.26 du 13 février 2026 relative à la création d'emplois saisonniers / rémunération des emplois de surveillants de baignade

Environnement / Gestion des déchets

- Marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB / Relance de 3 lots

Questions diverses



Jean-Pierre TEMPLIER, président de la CCSB, déclare la séance ouverte à 14 heures 30.

Il énumère le nom des membres du conseil communautaire titulaires absents ayant donné procuration et des absents représentés par leur suppléant.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

En application des dispositions de l'article L. 2121.15 du code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur du conseil communautaire, M. Kevin QUEYREL, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Le président rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 07 avril 2026 a été transmis à tous les conseillers communautaires via la plateforme Stela. Aucune observation n'est formulée. Le PV est adopté.

Le président mentionne que le récapitulatif des décisions qu'il a prises sur la période du 13 avril 2026 au 28 avril 2026 en application des délégations données par l'assemblée délibérante, a été transmis à l'ensemble des élus communautaires, par mail, le 30 avril 2026.

Aucune question, ni observation n'est formulée.

Le président indique les dates des prochaines réunions :

- Lundi 18 mai à 18h00 : conseil communautaire à Ventavon (salle de Valenty)
- Vendredi 29 mai à 14h00 : séminaire des conseillers communautaires à Sisteron (salle de l'Alcazar)
- Vendredi 12 juin à 18h30 : conseil communautaire à Serres (salle des fêtes)

Avant l'examen de l'ordre du jour, Jean-Pierre TEMPLIER remercie à nouveau l'ensemble des élus pour la confiance qui lui a été accordée à l'occasion de son élection à la présidence de la CCSB. Il indique ressentir beaucoup d'émotion face à l'honneur qui lui est fait de représenter, pour les 6 ans à venir, la CCSB et le territoire Sisteronais Buëch.

Jean-Pierre TEMPLIER ajoute être fier d'avoir vu naître et participé activement à la construction de la CCSB sous sa forme actuelle.

Il affirme qu'il ne trahira pas cette confiance car elle est le ciment nécessaire pour conforter la vie collective de la CCSB et envisager l'avenir du territoire intercommunal.

Jean-Pierre TEMPLIER s'engage à servir la CCSB avec dévouement, sincérité et loyauté, conscient que son rôle lui confère des droits mais surtout des devoirs. Il souhaite que tous les élus communautaires soient animés du même état d'esprit, et que l'entente commune repose sur le partage de ces mêmes valeurs.

La communauté de communes a été bâtie à force de constance et d'obstination, avec un maître mot celui de la solidarité. Jean-Pierre TEMPLIER souligne qu'il entend préserver, renforcer et cultiver cette solidarité, tout en admettant qu'elle n'exclut pas la complémentarité qui est aussi une force.

La CCSB est riche de la diversité de ses vallées, de ses paysages, de ses patrimoines et de son histoire. Les communes sont riches par la volonté de faire progresser, ensemble, le Sisteronais Buëch. Le développement du territoire ne peut se faire que si les plus grandes communes, comme Sisteron, jouent ce rôle de moteur, de catalyseur d'énergie, et garantissent aux plus petites les moyens de se développer, de vivre et d'offrir des services de qualité à leurs habitants. Il est donc de la responsabilité des élus de trouver le juste équilibre entre le rôle structurant des grandes communes et les besoins essentiels et légitimes des plus petites.

Jean-Pierre TEMPLIER s'engage donc, tout au long de ce mandat, à rechercher avec l'ensemble des conseillers communautaires, la nécessaire cohérence dans les réflexions et les actions de la CCSB, au bénéfice de toutes les communes.

Aujourd'hui, commence un mandat de 6 ans, durant lequel le conseil communautaire va terminer ce qui a été engagé. Jean-Pierre TEMPLIER souhaite surtout qu'une dynamique nouvelle s'installe pour préparer au mieux l'avenir du territoire.

Pour ce faire, le président rappelle que le conseil communautaire dispose de plusieurs outils tels que le projet de territoire, le SCoT et le Plan Climat Air Energie Territorial sur lesquels le conseil communautaire pourra s'appuyer pour déployer ses politiques en matière :

- de solidarité pour améliorer les espaces de vies et accompagner les communes dans leurs projets,
- d'aide aux communes pour bénéficier d'une ingénierie permettant d'assurer le maintien de services qualité pour les habitants,
- de mutualisation pour une meilleure performance dans nos services,
- de projets structurants nécessaires à un aménagement équitable du territoire, tels que la piscine lagon, les mobilités, le logement, le développement économique ou le tourisme.

Jean-Pierre TEMPLIER renouvelle le souhait que les élus travaillent ensemble sur tous les sujets où la communauté de communes doit être un atout, une valeur ajoutée et un véritable soutien pour l'ensemble des communes. Il exprime la volonté que chaque commune, quelle que soit sa taille, sa localisation et ses spécificités ait le sentiment d'appartenir à un seul et même territoire, à une seule et même communauté de destin.



1) Modification de la composition du bureau

Votants : 87 (12 procurations) – Suffrages exprimés : 83 (74 pour, 9 contre et 4 abstentions)

Le bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Il revient au conseil communautaire de fixer par délibération le nombre de vice-présidents de la CCSB, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total du conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre.

Le président rappelle que, dans un délai contraint, lors de la séance d'installation du conseil communautaire, la décision avait été prise de porter à un le nombre de vice-président.

Aujourd'hui, il propose de modifier la composition du bureau pour étendre le nombre total de membres et le nombre de vice-présidents à 12, en plus du 1^{er} vice-président déjà élu le 7 avril dernier. Le bureau serait donc, pour l'instant, composé de 14 membres : 13 vice-présidents et le président.

Jean-Pierre TEMPLIER explique que, dans un second temps, lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire, il proposera de compléter la composition du bureau en élisant des conseillers délégués.

Lionel TARDY, premier vice-président, expose l'esprit de la nouvelle équipe exécutive, conçue comme un équilibre entre continuité de l'expérience et renouvellement des idées. Depuis le dernier conseil communautaire, il a été recherché, avec Jean-Pierre TEMPLIER, un équilibre essentiel pour la stabilité et le dynamisme de l'intercommunalité. L'accord collectif que porte aujourd'hui le président se veut équilibré et respectueux de chaque commune, quelle que soit sa taille. Lionel TARDY rappelle qu'il souhaite faire du bureau une équipe plurielle et représentative des territoires, partageant une volonté commune de servir un projet de coopération intercommunale tourné vers l'avenir. Il prône une méthode de travail fondée sur le débat, la cohésion et le respect de la diversité des bassins de vie. Il souhaite que la CCSB soit un lieu d'échanges sincères et constructifs. Précisant que cette gouvernance se veut évolutive et ouverte, il justifie le choix fait avec le président de différer l'élection de certains membres du bureau afin de permettre à de nouveaux élus de s'engager activement dans les mois à venir.

Annick REYNAUD-FREY demande combien de conseillers délégués seront élus.

Jean-Pierre TEMPLIER répond qu'il n'en a pas encore défini le nombre exact : entre un et quatre conseillers délégués.

Le Président donne la parole à Claudine PEYRON, directrice générale des services, qui rappelle les modalités techniques d'utilisation du système de vote électronique. Elle précise que le dispositif est homologué et qu'il garantit la sincérité et la confidentialité du scrutin, conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit la composition du bureau de la CCSB :

- Nombre de vice-présidents : 13
- Nombre des autres membres du bureau : 0

2) Election des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Hervé MIRAN intervient pour souligner la difficulté rencontrée par les élus pour voter pour des candidats dont on ne sait pas quelles seront les délégations.

Jean-Pierre TEMPLIER indique qu'il tiendra compte des compétences et des souhaits de chacun pour attribuer les délégations. Certains candidats qui étaient déjà vice-présidents sous la mandature précédente retrouveront leurs délégations s'ils sont élus. Il invite les candidats à préciser les domaines d'intérêt dans lesquels ils aimeraient être amenés à exercer de futures délégations.

✓ Election du deuxième vice-président

Le président propose la candidature de Maurice BRUN.

Florent ARMAND déclare également sa candidature.
2 candidats sont donc déclarés.

Le président invite chaque candidat à se présenter.

Florent ARMAND se présente et exprime son souhait de s'investir dans les domaines correspondant aux délégations dont il disposait sous l'ancienne mandature : les dossiers relatifs au numérique, au Système d'Information Géographique et au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Maurice BRUN prend ensuite la parole en précisant qu'il souhaiterait que toutes les vallées soient représentées au bureau. Il indique avoir l'intention de s'investir sur les thématiques du développement économique.

Catherine DOYONNAS demande quel élu sera en charge de la ruralité.

Jean-Pierre TEMPLIER rappelle qu'il est à l'écoute de souhaits de chacun mais que l'attribution des délégations relève de sa seule compétence.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

- | | |
|-------------------|---------|
| • Florent ARMAND | 54 voix |
| • Maurice BRUN | 32 voix |
| • Gautier AILLAUD | 1 voix |

Florent ARMAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu deuxième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du troisième vice-président

Le président propose la candidature de Véronique ARLAUD.
Il s'agit de la seule candidature déclarée.

Véronique ARLAUD se présente et exprime son souhait de s'investir sur les thématiques pour lesquelles elle avait déjà délégation sous la mandature précédente, liées notamment à la jeunesse, à la prévention de la délinquance et aux personnes isolées.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87

- Bulletins blancs : 7
- Abstention : 5
- Suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Suffrages obtenus :

- | | |
|---------------------|---------|
| • Véronique ARLAUD | 72 voix |
| • Gautier AILLAUD | 1 voix |
| • Sylvain JAFFRE | 1 voix |
| • Christine REYNIER | 1 voix |

Véronique ARLAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élu troisième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du quatrième vice-président

Le président propose la candidature de Robert GAY.
Bernard CODOUL déclare également sa candidature.
2 candidats sont donc déclarés.

Les deux candidats se présentent.

Robert GAY exprime son souhait de pouvoir bénéficier de nouveau de la délégation liée à la commande publique et au suivi des moyens généraux de la CCSB.

Bernard CODOUL indique être intéressé par l'urbanisme, le droit du sol et l'habitat.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 3
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- | | |
|-----------------------|---------|
| • Robert GAY | 52 voix |
| • Bernard CODOUL | 25 voix |
| • Gautier AILLAUD | 2 voix |
| • Thierry ARNAUD | 2 voix |
| • Annick REYNAUD FREY | 1 voix |
| • Daniel ROUIT | 1 voix |

Robert GAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu quatrième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du cinquième vice-président

Le président propose la candidature de Damien DURANCEAU.

Il s'agit de la seule candidature déclarée.

Damien DURANCEAU se présente et indique qu'il souhaiterait s'investir dans le suivi des finances de la CCSB.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstentions : 2
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • Damien DURANCEAU | 77 voix |
| • Gautier AILLAUD | 1 voix |
| • Nathalie BACHELARD COLOMB | 1 voix |
| • Maurice BRUN | 1 voix |
| • Sylvain JAFFRE | 1 voix |
| • Annick REYNAUD FREY | 1 voix |
| • Christine REYNIER | 1 voix |
| • Laurent SCHERRER | 1 voix |

Damien DURANCEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu cinquième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du sixième vice-président

Le président propose la candidature de Nicole PELOUX.

Bernard CODOUL déclare également sa candidature.

2 candidats sont donc déclarés.

Nicole PELOUX se présente sans préciser ses souhaits de délégation.

Bernard CODOUL s'est déjà présenté précédemment.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstentions : 2
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- Nicole PELOUX 50 voix
- Bernard CODOUL 28 voix
- Gautier AILLAUD 2 voix
- Olivier CHABRAND 1 voix
- Pascal LOMBARD 1 voix
- Anne TRUPHEME 1 voix

Nicole PELOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue sixième vice-présidente de la communauté de communes.

✓ Election du septième vice-président

Le président propose la candidature de Philippe MAGNUS.

Philippe MAGNUS se présente et fait part de son souhait de continuer à s'investir sur le déploiement du SCOT et sur la mise en œuvre du programme LEADER.

Il s'agit de la seule candidature déclarée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 4
- Abstentions : 2
- Suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41

Suffrages obtenus :

- Philippe MAGNUS 76 voix
- Gautier AILLAUD 1 voix
- Thierry ARNAUD 1 voix
- Pascale BERAUD 1 voix
- Pierre LESBROS 1 voix
- Franck PERARD 1 voix

Philippe MAGNUS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu septième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du huitième vice-président

Le président propose la candidature de Sylvain JAFFRE.

Bernard CODOUL et Jean SCHULER déclarent également leur candidature.
Florent ARMAND fait part de la candidature de Gérard TENOUX.

Sylvain JAFFRE se présente et exprime son souhait de s'investir sur la thématique des ressources humaines.

Jean SCHULER se présente et exprime son souhait de continuer à s'investir sur la thématique des ressources humaines, délégation qui lui incombait sous la mandature précédente.

Florent ARMAND prend la parole pour lire la déclaration de candidature de Gérard TENOUX, absent empêché par un rendez-vous médical. Gérard TENOUX souhaite pouvoir bénéficier d'une délégation en matière de logement et d'habitat.

Bernard CODOUL indique qu'il retire sa candidature.

Après le retrait de Bernard CODOUL, 3 candidats sont finalement déclarés : Sylvain JAFFRE, Jean SCHULER, et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- | | |
|-------------------|---------|
| • Sylvain JAFFRE | 35 voix |
| • Gérard TENOUX | 27 voix |
| • Jean SCHULER | 20 voix |
| • Gautier AILLAUD | 2 voix |

A l'issue du 1^{er} tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est donc procédé à un 2^{ème} tour.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • Sylvain JAFFRE | 36 voix |
| • Gérard TENOUX | 26 voix |
| • Jean SCHULER | 16 voix |
| • Alain ANGELVIN | 2 voix |
| • Marie José DUFOUR | 2 voix |
| • Gautier AILLAUD | 1 voix |
| • Nathalie BACHELARD COLOMB | 1 voix |

- Djamila GIRARD BELHAOUES 1 voix

A l'issue du 2ème tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est donc procédé à un 3ème tour à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 85
- Election à la majorité simple des voix exprimées

Suffrages obtenus :

- Sylvain JAFFRE 36 voix
- Gérard TENOUX 31 voix
- Jean SCHULER 13 voix
- Jean-Louis DAVID 2 voix
- Gautier AILLAUD 1 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB 1 voix
- Jean-Louis CLEMENT 1 voix

Sylvain JAFFRE ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu huitième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du neuvième vice-président

Le président propose la candidature de Anne TRUPHEME.

Bernard CODOUL déclare également sa candidature.

2 candidats sont donc déclarés.

Anne TRUPHEME se présente et exprime son souhait de s'investir en matière de politique culturelle.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 5
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- Anne TRUPHEME 61 voix
- Bernard CODOUL 17 voix
- Thierry ARNAUD 2 voix

- Gautier AILLAUD 1 voix
- Daniel ROUIT 1 voix

Anne TRUPHEME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue neuvième vice-présidente de la communauté de communes.

✓ Election du dixième vice-président

Le président propose la candidature de Jean-Michel MAGNAN.

Jean-Michel MAGNAN se présente et exprime son souhait de continuer à s'investir dans les dossiers relevant du tourisme, des grands événements et du lien avec les associations.

Il s'agit de la seule candidature déclarée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 5
- Abstentions : 3
- Suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Suffrages obtenus :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • Jean-Michel MAGNAN | 72 voix |
| • Charlotte PLAZANET | 3 voix |
| • Gautier AILLAUD | 1 voix |
| • Nathalie BACHELARD COLOMB | 1 voix |
| • Daniel ROUIT | 1 voix |
| • Jean-Yves SIGAUD | 1 voix |

Jean-Michel MAGNAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu dixième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du onzième vice-président

Le président propose la candidature de Florent MARTIN.

Jean-Yves SIGAUD déclare également sa candidature.

2 candidatures sont donc déclarées.

Florent MARTIN se présente et exprime son souhait de pouvoir continuer à bénéficier d'une délégation liée à la gestion des déchets.

Jean-Yves SIGAUD se présente et exprime son souhait de pouvoir continuer à bénéficier d'une délégation sur le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- Florent MARTIN 51 voix
- Jean-Yves SIGAUD 31 voix
- Béatrice ALLIROL 1 voix
- Jean-Marc ALPE 1 voix
- Franck PERARD 1 voix

Florent MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu onzième vice-président de la communauté de communes.

✓ Election du douzième vice-président

Le président propose la candidature de Béatrice ALLIROL.
Charlotte PLAZANET déclare également sa candidature.
2 candidatures sont donc déclarées.

Béatrice ALLIROL se présente et précise qu'elle souhaiterait rejoindre le bureau communautaire pour pouvoir s'investir davantage à la CCSB dans la mise en œuvre du projet de territoire qu'elle a piloté. Charlotte PLAZANET précise qu'elle souhaite représenter le territoire de l'Est de la Durance qu'elle estime ne pas être suffisamment représenté au bureau. Elle indique être intéressée par plusieurs sujets : les finances, le tourisme, la jeunesse.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstentions : 3
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- Béatrice ALLIROL 49 voix
- Charlotte PLAZANET 35 voix

Béatrice ALLIROL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue douzième vice-présidente de la communauté de communes.

✓ Election du treizième vice-président

Le président propose la candidature de Pascal LOMBARD.
Il s'agit de la seule candidature déclarée.

Pascal LOMBARD rappelle que sous la mandature précédente, il disposait de la délégation aux travaux et aux gens du voyage.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstentions : 4
- Suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41

Suffrages obtenus :

- | | |
|----------------------|---------|
| • Pascal LOMBARD | 74 voix |
| • Gautier AILLAUD | 3 voix |
| • Charlotte PLAZANET | 2 voix |
| • Kevin QUEYREL | 2 voix |

Pascal LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu treizième vice-président de la communauté de commune.



Le président propose une suspension de séance. La séance reprend après une vingtaine de minutes de pause.



3) Election des délégués de la CCSB dans les syndicats mixtes

Le président explique que la CCSB est membre de 6 syndicats mixtes et le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués dans ces syndicats. Un tableau transmis aux conseillers communautaires rappelle l'objet de chacun des syndicats mixtes et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire.

Un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble des conseillers communautaires le 22 avril 2025.

A la demande du président, Claudine PEYRON explique les modalités de vote dans le cadre de ces élections.

Quatre de ces syndicats mixtes sont dits « fermés » c'est-à-dire qu'ils ne sont composés que de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale : le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), le Syndicat Mixte de Gestion

Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), le Syndicat Mixte de l'Eygues en Aygues (SMEA) et le Syndicat Mixte du Massif des Monges. Pour ces quatre syndicats, les délégués titulaires et suppléants sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Il est procédé successivement à l'élection de chacun des délégués titulaires, puis le cas échéant de chacun des délégués suppléants. Deux de ces syndicats sont dits « ouverts » c'est-à-dire qu'ils associent des collectivités territoriales, de groupements et d'autres personnes morales de droit public : le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) et le Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants dans les Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM). Les statuts de ces deux syndicats ne prévoient aucune disposition précise concernant les modalités de désignation des membres. Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner les membres titulaires et suppléants au scrutin uninominal à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Le conseil communautaire peut également décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués au sein d'un syndicat mixte.

Aucun texte ni principe n'impose à un conseiller de faire acte de candidature pour être élu. Le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Pour faciliter la communication et les échanges entre les syndicats mixtes et la CCSB, le président propose de privilégier les candidatures de conseillers communautaires titulaires.

Le conseil communautaire procède ensuite aux élections des délégués titulaires et suppléants dans les syndicats mixtes. Les conseillers communautaires élus sont les suivants :

✓ **Election des délégués au SMAVD**
Présents : 71 - Votants : 87 (16 procurations)

▪ **Election pour le premier siège de titulaire**

10 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Jean-Claude FAVIER, Robert GAY, Jean-Michel MAGNAN, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK, Charlotte PLAZANET et Lionel TARDY.

Lionel TARDY indique qu'il souhaite pouvoir bénéficier d'une délégation en lien avec le grand cycle de l'eau, d'où sa candidature pour siéger aux syndicats mixtes de gestion des rivières.

Hervé MIRAN indique qu'il serait souhaitable d'élire un représentant de chaque cours d'eau, le SMAVD assurant le suivi des cours d'eau dits « orphelins ».

Jean-Pierre TEMPLIER répond que ce n'est pas prévu ainsi dans les statuts du SMAVD.

Jean-Michel MAGNAN précise qu'il présente sa candidature pour faire le lien avec la délégation tourisme qu'il souhaite avoir. Il ajoute qu'il ne prétendra à aucune indemnité pour sa délégation au syndicat, s'il est élu.

Jean-Claude FAVIER rappelle l'épisode de crue du 3 novembre 2025 qui a causé des dégâts dans les communes traversées par la Durance notamment. Il souhaite donc faire partie du conseil syndical du SMAVD.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	34 voix	Pas de majorité
FAVIER Jean-Claude	10 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	9 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	7 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
GAY Robert	5 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	5 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	3 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	3 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	1 voix	Pas de majorité
DURANCEAU Damien	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	42 voix	Pas de majorité
FAVIER Jean-Claude	9 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	6 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	5 voix	Pas de majorité
GAY Robert	4 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	4 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	2 voix	Pas de majorité
AILLAUD Gautier	1 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	46 voix	Élu(e)
PLAZANET Charlotte	8 voix	Non élu(e)
MAGNAN Jean-Michel	7 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	5 voix	Non élu(e)
FAVIER Jean-Claude	4 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	4 voix	Non élu(e)
MEVOLHON Henri	3 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	2 voix	Non élu(e)
GAY Robert	2 voix	Non élu(e)
PÉRARD Franck	2 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)
ANGELVIN Alain	1 voix	Non élu(e)
DESREUMAUX Catherine	1 voix	Non élu(e)
ROUMIEU Alain	1 voix	Non élu(e)

Lionel TARDY ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMAVD.

▪ **Election pour le deuxième siège de titulaire**

9 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Jean-Claude FAVIER, Robert GAY, Jean-Michel MAGNAN, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

FAVIER Jean-Claude	18 voix	Pas de majorité
GAY Robert	17 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	16 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	11 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	7 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	4 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	4 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	2 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

FAVIER Jean-Claude	27 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	17 voix	Pas de majorité
GAY Robert	14 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	11 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	5 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	3 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	1 voix	Pas de majorité
SCHERRER Laurent	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

FAVIER Jean-Claude	30 voix	Élu(e)
PLAZANET Charlotte	18 voix	Non élu(e)
MAGNAN Jean-Michel	13 voix	Non élu(e)
GAY Robert	10 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	4 voix	Non élu(e)
MEVOLHON Henri	3 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	2 voix	Non élu(e)
PÉRARD Franck	2 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)

Jean-Claude FAVIER ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMAVD.

▪ **Election pour le troisième siège de titulaire**

8 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Robert GAY, Jean-Michel MAGNAN, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

GAY Robert	23 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	18 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	16 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	11 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	4 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	3 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	2 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité
ANGELVIN Alain	1 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87

- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

GAY Robert	35 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	20 voix	Pas de majorité
MAGNAN Jean-Michel	12 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	4 voix	Pas de majorité
GIROUD Mathilde	2 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité
DEPEYRE Jean	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 3
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

GAY Robert	35 voix	Élu(e)
PLAZANET Charlotte	18 voix	Non élu(e)
MAGNAN Jean-Michel	13 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	6 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
MEVOLHON Henri	4 voix	Non élu(e)
PÉRARD Franck	2 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)
ANGELVIN Alain	1 voix	Non élu(e)

Robert GAY ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMAVD.

▪ **Election pour le quatrième siège de titulaire**

7 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Jean-Michel MAGNAN, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

MAGNAN Jean-Michel	29 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	26 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	10 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	7 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	6 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

MAGNAN Jean-Michel	39 voix	Pas de majorité
PLAZANET Charlotte	25 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	7 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	3 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	1 voix	Pas de majorité
ESPITALIER Martial	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

MAGNAN Jean-Michel	41 voix	Élu(e)
PLAZANET Charlotte	26 voix	Non élu(e)
MEVOLHON Henri	9 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	4 voix	Non élu(e)
PÉRARD Franck	2 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)

Jean-Michel MAGNAN ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMAVD.

▪ **Election pour le cinquième siège de titulaire**

6 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	36 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	17 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	14 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	8 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	7 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	3 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	43 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	15 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	14 voix	Pas de majorité
PÉRARD Franck	5 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	3 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	3 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	45 voix	Élu(e)
MEVOLHON Henri	13 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	13 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	7 voix	Non élu(e)
PÉRARD Franck	6 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	3 voix	Non élu(e)

Charlotte PLAZANET ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame élue déléguée titulaire au SMAVD.

▪ **Nomination des cinq délégués suppléants**

5 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Henri MEVOLHON, Franck PERARD, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Considérant qu'il y a 5 sièges de suppléants à pourvoir, et que 5 candidats se sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 5 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 5 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0

- Jean-Marc ALPE : 87 voix
- Bernard CODOUL : 87 voix
- Henri MEVOLHON : 87 voix
- Franck PERARD : 87 voix
- Jean-Christophe PIK : 87 voix

Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Henri MEVOLHON, Franck PERARD et Jean-Christophe PIK sont déclarés délégués suppléants au SMAVD.

Récapitulatif des élus représentant la CCSB au SMAVD :

Délégués titulaires : Jean-Claude FAVIER, Robert GAY, Jean-Michel MAGNAN, Charlotte PLAZANET et Lionel TARDY

Délégués suppléants : Jean-Marc ALPE, Bernard CODOUL, Henri MEVOLHON, Franck PERARD et Jean-Christophe PIK

✓ **Election du délégué au comité rivière de la Durance**

Présents : 71 - **Votants** : 87 (16 procurations)

1 candidat est déclaré : Lionel TARDY.

Considérant qu'il n'y a qu'un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat s'est déclaré, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination du titulaire ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0
- Lionel TARDY : 87 voix

Le président proclame Lionel TARDY délégué titulaire au comité de rivière Durance.

✓ **Election des délégués au SMIGIBA**

Présents : 71 jusqu'à l'élection du 5^{ème} délégué titulaire inclus, 70 à partir de l'élection du 6^{ème} délégué titulaire

Votants : 87 (16 procurations jusqu'à l'élection du 5^{ème} délégué titulaire inclus, 17 procurations à partir de l'élection du 6^{ème} délégué titulaire)

▪ **Election pour le premier siège de titulaire**

15 candidats sont déclarés : Florent ARMAND, Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Gilles CREMILLIEUX, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, Gérard NICOLAS, Olivier REYNAUD, Daniel ROUIT, Jean SCHULER, Lionel TARDY et Gérard TENOUX.

Gilles CREMILLIEUX expose les raisons de sa candidature.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

CREMILLIEUX Gilles	21 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	11 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	9 voix	Pas de majorité
GAY Robert	6 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	6 voix	Pas de majorité
NICOLAS Gérard	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
ROUIT Daniel	5 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	4 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	3 voix	Pas de majorité
MOULLET Grégory	3 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	2 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	2 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	1 voix	Pas de majorité
CUCCHIETTI Benjamin	1 voix	Pas de majorité
RICHAUD Marilyne	1 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

CREMILLIEUX Gilles	29 voix	Pas de majorité
NICOLAS Gérard	9 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	8 voix	Pas de majorité
ROUIT Daniel	7 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	7 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	5 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	4 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	4 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	2 voix	Pas de majorité
DE BRUYNE Nathalie	2 voix	Pas de majorité
GAY Robert	2 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	1 voix	Pas de majorité
MOULLET Grégory	1 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

CREMILLIEUX Gilles	30 voix	Élu(e)
NICOLAS Gérard	9 voix	Non élu(e)
ROUIT Daniel	8 voix	Non élu(e)
ARMAND Florent	7 voix	Non élu(e)
TARDY Lionel	6 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Non élu(e)
LAGIER Bruno	5 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	4 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	3 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	1 voix	Non élu(e)
CUCCHIETTI Benjamin	1 voix	Non élu(e)
ESPITALIER Martial	1 voix	Non élu(e)
GAY Robert	1 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	1 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	0 voix	Non élu(e)

Gilles CREMILLIEUX ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le deuxième siège de titulaire**

14 candidats sont déclarés : Florent ARMAND, Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, M. Gérard NICOLAS, Olivier REYNAUD, Daniel ROUIT, Jean SCHULER, Lionel TARDY et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

NICOLAS Gérard	12 voix	Pas de majorité
ROUIT Daniel	12 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	11 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	9 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	9 voix	Pas de majorité
GAY Robert	8 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	4 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	3 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	3 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	2 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
ESPITALIER Martial	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

ROUIT Daniel	18 voix	Pas de majorité
NICOLAS Gérard	16 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	11 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	10 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	5 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
GAY Robert	5 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	3 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	1 voix	Pas de majorité
ESPITALIER Martial	1 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

ROUIT Daniel	22 voix	Élu(e)
NICOLAS Gérard	17 voix	Non élu(e)
TARDY Lionel	10 voix	Non élu(e)
LAGIER Bruno	9 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	6 voix	Non élu(e)
ARMAND Florent	4 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
GAY Robert	4 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	3 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	3 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	1 voix	Non élu(e)
ESPITALIER Martial	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	1 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	1 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	0 voix	Non élu(e)

Daniel ROUIT ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le troisième siège de titulaire**

13 candidats sont déclarés : Florent ARMAND, Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, Gérard NICOLAS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER, Lionel TARDY et Gérard TENOUX.
Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

NICOLAS Gérard	13 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	12 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	11 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	10 voix	Pas de majorité
GAY Robert	8 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	7 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	5 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	4 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	4 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	3 voix	Pas de majorité
ESPITALIER Martial	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

NICOLAS Gérard	21 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	13 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	9 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	9 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	7 voix	Pas de majorité
GAY Robert	6 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	4 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	3 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	2 voix	Pas de majorité
ALLIROL Béatrice	1 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
CAVEING Bernard	1 voix	Pas de majorité
HERNANDEZ Michel	1 voix	Pas de majorité
SEBANI Stéphanie	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

NICOLAS Gérard	30 voix	Élu(e)
TARDY Lionel	12 voix	Non élu(e)
ARMAND Florent	9 voix	Non élu(e)
LAGIER Bruno	9 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	7 voix	Non élu(e)
GAY Robert	5 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	3 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	2 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	2 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	2 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	0 voix	Non élu(e)

Gérard NICOLAS ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le quatrième siège de titulaire**

12 candidats sont déclarés : Florent ARMAND, Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER, Lionel TARDY et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	18 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	17 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	14 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	7 voix	Pas de majorité
GAY Robert	7 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	6 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	6 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	6 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
MEVOLHON Henri	1 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	0 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	22 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	15 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	14 voix	Pas de majorité
GAY Robert	9 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	8 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	4 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	34 voix	Élu(e)
ARMAND Florent	14 voix	Non élu(e)
LAGIER Bruno	11 voix	Non élu(e)
GAY Robert	6 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	4 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	4 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	3 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	3 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	1 voix	Non élu(e)
DEGUILLAME Eric	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	1 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	0 voix	Non élu(e)

Lionel TARDY ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le cinquième siège de titulaire**

11 candidats sont déclarés : Florent ARMAND, Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

ARMAND Florent	20 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	18 voix	Pas de majorité
GAY Robert	15 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	8 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	7 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	4 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	4 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	3 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

ARMAND Florent	32 voix	Pas de majorité
LAGIER Bruno	19 voix	Pas de majorité
GAY Robert	11 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	3 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	3 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	3 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	3 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	2 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	2 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	2 voix	Pas de majorité
AILLAUD Gautier	1 voix	Pas de majorité
ANGELVIN Alain	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

ARMAND Florent	38 voix	Élu(e)
LAGIER Bruno	16 voix	Non élu(e)
GAY Robert	9 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	5 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	5 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	3 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	3 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	3 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	2 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	2 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	1 voix	Non élu(e)

Florent ARMAND ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le sixième siège de titulaire**

10 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Bruno LAGIER, Pierre LESBROS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

LAGIER Bruno	23 voix	Pas de majorité
GAY Robert	18 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	10 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	7 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	6 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	5 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	5 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	5 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	2 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

LAGIER Bruno	28 voix	Pas de majorité
GAY Robert	17 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	14 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	6 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	5 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	4 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	4 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	2 voix	Pas de majorité
ANGELVIN Alain	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

LAGIER Bruno	25 voix	Élu(e)
GAY Robert	21 voix	Non élu(e)
BRUN Maurice	14 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	6 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	6 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	5 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	2 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	2 voix	Non élu(e)
ALLIROL Béatrice	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	1 voix	Non élu(e)

Bruno LAGIER ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le septième siège de titulaire**

9 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Robert GAY, Pierre LESBROS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER et Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

GAY Robert	31 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	20 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	8 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	8 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	5 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	5 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	4 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0

- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

GAY Robert	41 voix	Pas de majorité
BRUN Maurice	18 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	9 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	5 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	4 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	2 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	2 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

GAY Robert	37 voix	Élu(e)
BRUN Maurice	19 voix	Non élu(e)
CODOUL Bernard	11 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	5 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	5 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	4 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	2 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	2 voix	Non élu(e)
ANGELVIN Alain	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	1 voix	Non élu(e)

Robert GAY ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election pour le huitième siège de titulaire**

8 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Maurice BRUN, Bernard CODOUL, Pierre LESBROS, Olivier REYNAUD, Jean SCHULER et Gérard TENOUX. Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

BRUN Maurice	28 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	19 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	9 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	9 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	7 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	7 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	4 voix	Pas de majorité
ROUX Marianne	3 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

BRUN Maurice	39 voix	Pas de majorité
CODOUL Bernard	19 voix	Pas de majorité
SCHÜLER Jean	8 voix	Pas de majorité
ARNAUD Thierry	6 voix	Pas de majorité
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Pas de majorité
LESBROS Pierre	5 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	4 voix	Pas de majorité
ROUX Marianne	1 voix	Pas de majorité
REYNAUD Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

BRUN Maurice	38 voix	Élu(e)
CODOUL Bernard	21 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	9 voix	Non élu(e)
ARNAUD Thierry	5 voix	Non élu(e)
BACHELARD COLOMB Nathalie	5 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	4 voix	Non élu(e)
LESBROS Pierre	3 voix	Non élu(e)
AILLAUD Gautier	1 voix	Non élu(e)
ROUX Marianne	1 voix	Non élu(e)
REYNAUD Olivier	0 voix	Non élu(e)

Maurice BRUN ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMIGIBA.

▪ **Election des quatre délégués suppléants**

À la suite des désistements de Nathalie BACHELARD COLOMB, Olivier REYNAUD et Jean SCHULER, 4 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD, Bernard CODOUL, Pierre LESBROS, et Gérard TENOUX.

Considérant qu'il y a 4 sièges de suppléants à pourvoir, et que 4 candidats se sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 4 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 4 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0
- M. Thierry ARNAUD : 87 voix
- M. Bernard CODOUL : 87 voix
- M. Pierre LESBROS : 87 voix
- M. Gérard TENOUX : 87 voix

Thierry ARNAUD, Bernard CODOUL, Pierre LESBROS, et Gérard TENOUX sont déclarés délégués suppléants au SMIGIBA.

Récapitulatif des élus représentant la CCSB au SMIGIBA :

Délégués titulaires : Florent ARMAND, Maurice BRUN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GAY, Bruno LAGIER, Gérard NICOLAS, Daniel ROUIT et Lionel TARDY

Délégués suppléants : Thierry ARNAUD, Bernard CODOUL, Pierre LESBROS et Gérard TENOUX

✓ **Election du délégués au comité de rivière du Buëch**

Présents : 69 - Votants : 87 (18 procurations)

1 candidat est déclaré : Lionel TARDY.

Considérant qu'il n'y a qu'un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat s'est déclaré, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination du titulaire ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0
- Lionel TARDY : 87 voix

Le président proclame Lionel TARDY délégué titulaire au comité de rivière du Buëch.

✓ **Election des délégués au SMEA**

Présents : 69 - Votants : 87 (18 procurations)

▪ **Election pour le premier siège de titulaire**

3 candidats sont déclarés : Cécile LIOTARD, Lionel TARDY, Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

LIOTARD Cécile	42 voix	Pas de majorité
TARDY Lionel	31 voix	Pas de majorité
TENOUX Gérard	13 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

LIOTARD Cécile	63 voix	Élu(e)
TARDY Lionel	16 voix	Non élu(e)
TENOUX Gérard	7 voix	Non élu(e)
MAGNAN Jean-Michel	1 voix	Non élu(e)

Cécile LIOTARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue déléguée titulaire au SMEA.

▪ **Election pour le second siège de titulaire**

2 candidats sont déclarés : Lionel TARDY et Gérard TENOUX.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

TARDY Lionel	59 voix	Élu(e)
TENOUX Gérard	25 voix	Non élu(e)
ANGELVIN Alain	1 voix	Non élu(e)

Lionel TARDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMEA.

Récapitulatif des représentants de la CCSB au SMEA :

Délégués titulaires : Cécile LIOTARD et Lionel TARDY

✓ **Election des délégués au syndicat mixte du Massif des Monges**

Présents : 68 jusqu'au 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 67 à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 66 à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire - **Votants** : 87 (19 procurations) jusqu'au 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 86 (19 procurations) à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 1^{er} titulaire ; 84 (18 procurations) à partir de l'élection du 2^{ème} titulaire

▪ **Election pour le premier siège de titulaire**

6 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	28 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	16 voix	Pas de majorité
BROUCHON Jean-Paul	15 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	12 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	7 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	6 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	37 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	17 voix	Pas de majorité
BROUCHON Jean-Paul	16 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	10 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	3 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	3 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

PLAZANET Charlotte	37 voix	Élu(e)
BROUCHON Jean-Paul	16 voix	Non élu(e)
PELOUX Nicole	16 voix	Non élu(e)
PIK Jean-Christophe	12 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	3 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	2 voix	Non élu(e)

Charlotte PLAZANET ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame élue déléguée titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

▪ **Election pour le deuxième siège de titulaire**

5 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX et Jean-Christophe PIK.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	35 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	23 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	21 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	5 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	39 voix	Pas de majorité
PIK Jean-Christophe	24 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	19 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	2 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	0 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

BROUCHON Jean-Paul	42 voix	Élu(e)
PIK Jean-Christophe	22 voix	Non élu(e)
PELOUX Nicole	18 voix	Non élu(e)
AILLAUD Gautier	1 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	1 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	0 voix	Non élu(e)

Jean-Paul BROUCHON ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu deuxième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

▪ **Election pour le troisième siège de titulaire**

4 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Olivier CHABRAND, Nicole PELOUX et Jean-Christophe PIK.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	28 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	27 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	19 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	10 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	37 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	24 voix	Pas de majorité
CHABRAND Olivier	16 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	6 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

Résultats du troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 81

Suffrages obtenus :

PIK Jean-Christophe	40 voix	Élu(e)
PELOUX Nicole	22 voix	Non élu(e)
CHABRAND Olivier	14 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	4 voix	Non élu(e)
AILLAUD Gautier	1 voix	Non élu(e)

Jean-Christophe PIK ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu troisième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

▪ **Election pour le quatrième siège de titulaire**

3 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE, Olivier CHABRAND et Nicole PELOUX. Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0

- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

CHABRAND Olivier	38 voix	Pas de majorité
PELOUX Nicole	36 voix	Pas de majorité
ALPE Jean-Marc	9 voix	Pas de majorité
ARMAND Florent	1 voix	Pas de majorité

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

CHABRAND Olivier	45 voix	Élu(e)
PELOUX Nicole	33 voix	Non élu(e)
ALPE Jean-Marc	5 voix	Non élu(e)

Olivier CHABRAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu quatrième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

▪ **Election des deux délégués suppléants**

2 candidats sont déclarés : Jean-Marc ALPE et Nicole PELOUX.

Considérant qu'il y a 2 sièges de suppléants à pourvoir, et que 2 candidats se sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 2 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 2 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Abstentions : 0
- Jean-Marc ALPE : 87 voix
- Nicole PELOUX : 87 voix

Jean-Marc ALPE et Nicole PELOUX sont déclarés délégués suppléants au Syndicat Mixte du Massif des Monges.

Récapitulatif des représentants de la CCSB au Syndicat Mixte du Massif des Monges :

Délégués titulaires : Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET

Délégués suppléants : Jean-Marc ALPE et Nicole PELOUX

✓ **Election des délégués au Syndicat Mixte des Baronnie Provençales (SMBP)**

Présents : 66 - votants : 84 (18 procurations)

▪ **Election pour le premier siège de titulaire**

4 candidats sont déclarés : Joël CHAUVIN, Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL et Jean SCHULER.

M. Joël CHAUVIN et M. K. QUEYREL s'expriment sur les raisons de leur candidature.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

CHAUVIN Joël	28 voix	Élu(e)
QUEYREL Kevin	23 voix	Non élu(e)
SCHÜLER Jean	21 voix	Non élu(e)
CREMILLIEUX Gilles	10 voix	Non élu(e)
ARLAUD Véronique	1 voix	Non élu(e)
DOYONNAS Catherine	1 voix	Non élu(e)

Joël CHAUVIN ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMBP.

▪ **Election pour le second siège de titulaire**

3 candidats sont déclarés : Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL et Jean SCHULER.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 84
- Bulletins blancs : 1

- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

QUEYREL Kevin	35 voix	Élu(e)
SCHÜLER Jean	29 voix	Non élu(e)
CREMILLIEUX Gilles	19 voix	Non élu(e)

Kevin QUEYREL ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au SMBP.

▪ **Nomination des deux délégués suppléants**

A la suite du désistement de Gilles CREMILLIEUX, 2 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD et Jean SCHULER.

Considérant qu'il y a 2 sièges de suppléants à pourvoir, et que 2 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 2 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 2 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Suffrages obtenus :

- Nombre de votants : 84
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43
- Abstentions : 0
- Thierry ARNAUD : 84 voix
- Jean SCHULER : 84 voix

Thierry ARNAUD et Jean SCHULER sont déclarés délégués suppléants au SMBP.

Récapitulatif des représentants de la CCSB au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales :

Délégués titulaires : Joël CHAUVIN et Kevin QUEYREL

Délégués suppléants : Thierry ARNAUD et Jean SCHULER

- ✓ **Election des délégués au SICTIAM**
Présents : 65 - Votants : 83 (18 procurations)

▪ **Election des délégués titulaires**

3 candidats sont déclarés : Nathalie BACHELARD COLOMB, Gérard TENOUX et Laure VANOORENBERGHE.

Mme Laure VANOORENBERGHE prend la parole pour exprimer les raisons de sa candidature et ses motivations.

Considérant qu'il y a 3 sièges de suppléants à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 3 candidats ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 3 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 83
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42
- Abstentions : 0
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 83 voix
- Gérard TENOUX : 83 voix
- Laure VANOORENBERGHE : 83 voix

Nathalie BACHELARD COLOMB, Gérard TENOUX et Laure VANOORENBERGHE sont déclarés élus délégués titulaires au SICTIAM.

▪ **Election des délégués suppléants**

3 candidats sont déclarés Florent ARMAND, Jean-Christophe PIK et Jean SCHULER.

Considérant qu'il y a 3 sièges de suppléants à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 3 suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 3 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 83
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42
- Abstentions : 0
- Florent ARMAND : 83 voix
- Jean-Christophe PIK : 83 voix
- Jean SCHULER : 83 voix

Florent ARMAND, Jean-Christophe PIK et Jean SCHULER sont déclarés élus délégués suppléants au SICTIAM.

Récapitulatif des représentants de la CCSB au SICTIAM :

Délégués titulaires : Nathalie BACHELARD COLOMB, Gérard TENOUX et Laure VANOORENBERGHE

4) Election des délégués de la CCSB dans les conseils de surveillance des hôpitaux locaux

Références : articles L.6143-1 et R.6143-4 à R.6143-12 du Code de la Santé Publique

La CCSB dispose de sièges au conseil de surveillance de chacun des hôpitaux de son territoire : le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS) et le Centre Hospitalier Buëch Durance (CHBD). Les représentants de la CCSB sont élus par le conseil communautaire en son sein.

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion des hôpitaux. Il se réunit au moins 4 fois par an.

Le président propose au conseil communautaire d'élire les délégués au scrutin uninominal à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

✓ Election du représentant de la CCSB au CHICAS

Présents : 65 - Votants : 83 (18 procurations)

Après le retrait de Bernard CODOUL, 3 candidates sont déclarées : Renée MAOUI, Annick REYNAUD FREY et Géraldine TAIX.

Mme Annick REYNAUD FREY prend la parole pour exprimer les raisons de sa candidatures et motivations.

Résultats du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 83
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

REYNAUD FREY Annick	44 voix	Élu(e)
MAOUI Renée	22 voix	Non élu(e)
TAIX Géraldine	15 voix	Non élu(e)
ARLAUD Véronique	1 voix	Non élu(e)
JOUBE Sylvaine	1 voix	Non élu(e)

Annick REYNAUD FREY ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame élue déléguée titulaire au CHICAS.

✓ Election des 2 représentants de la CCSB au CHDB

Présents : 66 - Votants : 84 (18 procurations)

2 candidates sont déclarées : Nathalie BACHELARD COLOMB et Renée MAOUI.

Considérant qu'il y a 2 sièges à pourvoir, et que 2 candidates sont déclarées, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que leur élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 2 candidates à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 84
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43
- Abstentions : 0
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 84 voix
- Renée MAOUI : 84 voix

Nathalie BACHELARD COLOMB et Renée MAOUI sont déclarées déléguées titulaires au CHBD.

5) Institution de la Commission d'Appel d'Offres et conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 81 (81 pour, 0 contre et 0 abstentions)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe collégial qui a pour rôle principal de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur exprimée HT est égale ou supérieure aux seuils qui figurent en annexe du Code de la commande publique (à ce jour 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux).

Elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret, sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des suppléants.

Le conseil communautaire est chargé de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes.

Le président propose d'instituer la CAO pour la durée du mandat communautaire, afin d'assurer la continuité et la simplicité de fonctionnement de la CCSB.

Par ailleurs, il propose que les listes de candidats à la CAO soient déposées sous format papier ou transmises par courriel sous format dématérialisé au secrétariat général de la CCSB au plus tard 7 jours avant la date de réunion du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection de la CAO (soit au plus tard le 11 mai 2026 pour la réunion prévue le 18 mai 2026).

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'instituer à titre permanent la commission d'appel d'offres composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;
- approuve les conditions de dépôt des listes, telles que proposées par le président.

6) Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau et vers le président

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 79 (76 pour, 3 contre et 4 abstentions)

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, le conseil communautaire a la possibilité de déléguer au président, aux vice-présidents ou au bureau certaines de ses attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par la communauté de communes à la suite d'une mise en demeure (article L.1612-15 du CGCT) ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la communauté de communes ;
- de l'adhésion de la communauté de communes à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le juge a également conclu à l'impossibilité de déléguer :

- l'attribution de subventions, participations et fonds de concours aux différentes associations, collectivités et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget (Cour Administrative d'Appel de Nantes – 27/05/11) ;
- les créations et les suppressions d'emplois dans une collectivité territoriale (Cour Administrative d'Appel de Nancy – 23/10/18).

Par délibération n° 54.26 du 7 avril 2026, le conseil communautaire a décidé de confier plusieurs délégations au Président.

Le président propose d'étendre les délégations qui lui sont données et de déléguer certaines attributions au bureau conformément au document joint en annexe au document joint en annexe au PV de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide, pour la durée du mandat, de confier au bureau communautaire et au président les délégations de pouvoir mentionnées dans le document joint en annexe au PV de séance ;
- accepte que le président subdélègue aux vice-présidents et membres du bureau les délégations d'attribution qui lui ont été données.

7) Indemnités des élus communautaires

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (73 pour, 2 contre et 8 abstentions)

Les élus intercommunaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local prévoit que le président perçoit une indemnité de fonction dont le montant est déterminé par décret en Conseil d'Etat, c'est-à-dire de droit et sans délibération, au taux maximum. Le président peut à son libre choix soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil communautaire pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

L'octroi des autres indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat ce qui suppose, en particulier pour les vice-présidents, de pouvoir justifier d'une délégation du président, sous forme d'arrêté.

La délibération fixant les indemnités de fonction des élus communautaires doit être adoptée dans les 3 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Pour une communauté de communes regroupant entre 20.000 et 49.999 habitants, le montant des indemnités au 1^{er} janvier 2026 est le suivant :

- Président : 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 2.774,60 € bruts mensuels ;
- Vice-présidents : maximum 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1.016,53 € bruts mensuels ;
- Conseillers communautaires avec délégation de fonction : pourcentage d'indemnité à fixer entre celui des conseillers communautaires (s'il est décidé de leur attribuer une indemnité) et celui des vice-présidents.
- Conseillers communautaires sans délégation : maximum 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 246,63 € bruts mensuels (cette indemnité n'est pas liée à l'exercice d'une délégation par le président).

Le total des indemnités versées ne doit pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale qui est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents, et prend en compte, pour le nombre de vice-présidents :

- soit 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé, hors « accord local », arrondi à l'entier supérieur, dans la limite de 15 vice-présidents ;
- soit le nombre existant de vice-présidences en fonction, si le nombre est inférieur.

Le conseil communautaire ayant choisi de désigner 13 vice-présidents, l'enveloppe indemnitaire mensuelle globale est égale à 15.989,49 €.

Jean-Pierre TEMPLIER souligne que cela représente une économie mensuelle de 2.033 € par rapport à la précédente mandature.

Il indique qu'il renonce à percevoir l'intégralité de l'indemnité à laquelle il peut prétendre de plein droit et il propose d'attribuer aux vice-présidents une indemnité équivalente à celle qu'ils percevaient sous la mandature 2020-2026, ce qui permettra d'attribuer une indemnité aux futurs conseillers délégués membres du bureau lorsqu'ils seront élus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe ainsi qu'il suit le montant des indemnités de fonction des élus communautaires :

- Pour le Président : 51,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 2.100,48 € bruts mensuels au 5 mai 2026) ;
- Pour les Vice-présidents : 23,12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 950,35 € bruts mensuels au 5 mai 2026).

Le procès-verbal de séance est accompagné d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

8) Remboursement de frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 82 (77 pour, 5 contre et 1 abstention)

Les membres du conseil communautaire peuvent demander le remboursement des frais engagés à l'occasion des réunions du conseil communautaire, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres.

Ces dispositions s'appliquent aussi aux organismes extérieurs où ils siègent en tant que représentants de la communauté. Il appartient à l'organisme qui organise la réunion de prendre en charge le remboursement des frais de déplacement.

Ces frais peuvent être remboursés quand la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

Depuis la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, même les élus communautaires bénéficiant d'indemnités de fonction peuvent se voir rembourser les frais de déplacement liés à l'exercice de leur mandat.

Les membres du conseil communautaire en situation de handicap peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour les réunions mentionnées ci-dessus, dans des conditions fixées par décret.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le remboursement des frais occasionnés par les déplacements des conseillers communautaires qui en feront la demande, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives ;
- approuve le remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les conseillers communautaires en situation de handicap, dans des conditions fixées par décret.
- précise que ce remboursement interviendra en une fois, chaque fin d'année civile ;
- autorise le président de la communauté de communes à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires.

9) Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus communautaires

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 80 (79 pour, 1 contre et 3 abstentions)

Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et prise en charge par la communauté.

Le conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Le montant des frais de formation qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant. Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif. L'organisme dans lequel la formation est effectuée doit avoir reçu un agrément délivré par le ministre de l'Intérieur.

Un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année, à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes : être en lien direct avec les compétences de la communauté, renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales et faciliter la conduite des projets communautaires ;
- fixe le montant annuel des frais de formation à 4.000 € ;
- autorise le président de la communauté de communes à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation et décide d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de la communauté de communes.

10) Détermination du lieu de réunion du conseil communautaire

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 80 (80 pour, 0 contre et 3 abstentions)

Dans un objectif de proximité avec les communes membres et les habitants de l'ensemble du territoire intercommunal, il est possible de réunir le conseil communautaire en dehors du siège, dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une des communes membres.

Le lieu choisi doit être neutre, offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permettre d'assurer la publicité des séances.

Il est proposé que les réunions du conseil communautaire puissent se dérouler dans les lieux suivants :

Commune	Salle
Garde-Colombe	Maison Pour Tous de Pont Lagrand

Laragne-Montéglin	Salle des fêtes
Lazer	Salle des fêtes
Le Poët	Salle des fêtes
Mison	Salle des fêtes
Serres	Salle des fêtes Lucien Sallée
Sisteron	Salle des fêtes l'Alcazar
Ventavon	Espace de loisirs mutualisé de Valenty

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de se réunir dans les lieux précédemment cités, en fonction de la disponibilité des salles et des contraintes logistiques éventuelles.

11) Budget général 2026 / Décision modificative n° 1

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 81 (81 pour, 0 contre et 1 abstention)

Le budget primitif général de la CCSB a été approuvé par délibération du conseil communautaire n° 28.26 du 13 février 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 25.679.631 € en section de fonctionnement et 9.167.049 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte la récupération de deux avances versées dans le cadre de marchés de travaux, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante, en section d'investissement du budget général 2026 de la CCSB :

En dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 13/02/2026	Décision modificative proposée	TOTAL
041	2313	Constructions	0 €	32 018 €	32 018 €

En recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 13/02/2026	Décision modificative proposée	TOTAL
041	238	Avances et acomptes versés	0 €	32 018 €	32 018 €

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 9.199.067 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 proposée sur le budget général 2026 de la CCSB.

12) Budget annexe 2026 du SPANC / Décision modificative n° 1

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 78 (78 pour, 0 contre et 4 abstentions)

Le budget primitif annexe 2026 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été approuvé par délibération du conseil communautaire n° 39.26 du 13 février 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 91.438 € en section d'exploitation et 6.242 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte la remise gracieuse de cinq pénalités facturées en 2025, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante, en section d'exploitation du budget annexe 2026 du SPANC :

En dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 13/02/26	Décision modificative proposée	TOTAL
65	6588	Autres charges diverses	1 279 €	- 879 €	400 €
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 400 €	1 400 €	2 800 €

En recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 13/02/26	Décision modificative proposée	TOTAL
78	7815	Reprise sur provision	14 876,04 €	521 €	15 397,04 €

La section d'exploitation s'équilibre ainsi à 91.959 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 proposée sur le budget annexe 2026 du SPANC.

13) Lacs de la Germanette / Modification de la grille des tarifs

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (66 pour, 9 contre et 8 abstentions)

Par délibération n° 59.25 du 2 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire pour l'accès aux lacs de la Germanette et la location du matériel nautique.

Avec la mise en place d'un Aquaparc, nouvelle activité en 2026, le président propose de modifier à la baisse les tarifs principaux d'accès au site (entrée adulte journée et carte saison) et de créer un tarif spécifique pour l'accès à l'Aquaparc.

Ce tarif spécifique est proposé à 10 € pour une période d'activité de 1 heure sur l'Aquaparc. Ce dernier ne serait accessible qu'aux personnes s'étant déjà acquittées d'une entrée au site de la Germanette.

La réduction de 1 € pour le tarif CNAS ne serait plus appliquée sur le prix d'entrée du site de la Germanette mais sur l'accès à l'Aquaparc.

La nouvelle grille tarifaire serait donc la suivante :

Type d'entrée	Tarif TTC (par personne)
Accès au site des lacs de la Germanette	
Carte d'accès illimité pour la saison (sans restriction de domiciliation)	18,00 €
Entrée adulte et enfant (à partir de 6 ans) – gratuit pour les moins de 6 ans	2,50 €
Entrée groupe (à partir de 30 personnes : centres de loisirs, centres de vacances et séjours encadrés)	1,50 €
Accès à l'Aquaparc (1 heure)	
Entrée pour les personnes ayant déjà payé l'accès au site de la Germanette	10,00 €
Pass Germanette + Aquaparc	12,50€

Les tarifs de location du matériel nautique resteraient inchangés :

Matériel	Tarif TTC	
	Heure	Demi-heure
Bateaux à pédales	12 €	8 €
Paddles ou canoës une place	7 €	5 €
Canoës deux places	10 €	7 €

Les recettes correspondantes ont été prévues au budget général 2026 de la CCSB.

Annick REYNAUD-FREY alerte sur le fait que certains usagers du site entrent avant 10h pour éviter de payer le droit d'entrée.

Pascal LOMBARD répond que dans la cadre de travaux en cours, il est prévu de clôturer entièrement le site pour répondre aux normes en vigueur et protéger les agents d'accueil qui ont parfois fait l'objet d'agressions verbales de la part des usagers, les saisons précédentes.

Annick REYNAUD FREY demande si l'accès au site sera encore possible après 18h00.

Pascal LOMBARD indique que les modalités d'accès au site en soirée seront discutées après les travaux.

Boris EMERIAU trouve dommage que la gratuité ne soit pas proposée aux familles du territoire, notamment pour permettre d'apprendre aux enfants à nager.

Pascal LOMBARD rappelle que la proposition de tarif a été établie par le bureau communautaire sortant.

Jean-Pierre TEMPLIER souligne qu'il existe une carte d'accès illimitée à un tarif très abordable : 18€ pour toute la durée de la saison.

Boris EMERIAU relève qu'il s'agit d'un tarif par personne.

Mathilde GIROUD suggère que ce sujet soit évoqué à nouveau dans les futures années.

Jean-Pierre TEMPLIER confirme que c'est une question qui pourra à nouveau être discutée en commission.

Catherine DOYONNAS observe que les tarifs unitaires moyens qui sont présentés ne permettent pas de connaître l'impact budgétaire global de la nouvelle tarification : elle souhaiterait savoir quelles sont les projections qui ont été faites.

Jean-Pierre TEMPLIER répond que les projections ont été établies sur la base d'une fréquentation estimée de l'Aquaparc, ce type d'équipement n'existant pas encore sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs proposés pour l'accès aux lacs de la Germanette et à l'Aquaparc ;
- précise que la taille minimum requise pour accéder à l'Aquaparc est de 1,10 m. L'accès à l'Aquaparc sera interdit pour les enfants de moins de 6 ans et les personnes de moins de 1,10 mètres. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés par un adulte. Les groupes d'enfants (moins de 18 ans) devront être encadrés par des adultes.

14) Navette de la Méouge / Modification des tarifs

Projet de délibération présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 77 (68 pour, 9 contre et 6 abstentions)

Par délibération n° 65.24 du 10 avril 2024, le conseil a approuvé les tarifs du service de la navette de la Méouge.

Le président propose de modifier le tarif famille afin de le porter à 13 € contre 12,50 € précédemment. La grille tarifaire serait donc la suivante :

Type de billet	Tarif TTC
Passager adulte (à partir de 18 ans)	5,00 €
Passager enfant (de 6 à 17 ans inclus)	2,50 €
Famille (2 adultes maximum accompagnés d'enfants)	13,00 €
Enfants de moins de 6 ans	gratuité

Les tarifs des produits vendus à la caisse de la navette resteraient inchangés :

Produit vendu	Prix TTC
Eau 0,5 litre	2,00 €
Eau 1,5 litre	3,00 €
Affiche Méouge	15,00 €
Mug Méouge	9,00 €
Carte postale Méouge	2,00 €
Carte d'appel de randonnée	3,00 €
Autocollant Méouge	1,80 €
Livre topo	14,90 €

Les recettes correspondantes ont été prévues au budget général 2026 de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la modification de la grille tarifaire de la navette de la Méouge telle que proposée ci-avant.

15) Modification du tableau des emplois non permanents de la CCSB / Création de 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 79 (71 pour, 8 contre et 4 abstentions)

Les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunales peuvent recruter des agents contractuels sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois.

Afin de répondre aux besoins des services communautaires, il est proposé de créer 3 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

➤ Pour l'école de musique intercommunale (EMI)

Considérant l'accroissement d'activité de l'EMI en fin d'année scolaire (examens, auditions, manifestations diverses) et dans l'attente du recrutement d'un nouvel assistant administratif (prévu à la rentrée 2026-2027), il est proposé de créer un emploi non permanent d'agent administratif à temps complet du 26 mai au 10 juillet 2026 inclus.

Les missions confiées à l'assistant administratif seraient les suivantes :

- Participation à l'accueil du public
- Gestion du retour des instruments du parcours de découverte et des orchestres à l'école
- Participation à la campagne de réinscription et d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027
- Aide logistique dans l'organisation des concerts et auditions de fin d'année scolaire
- Participation à la journée portes-ouvertes de l'EMI et à la tournée des musiques actuelles
- Tâches administratives diverses

La rémunération de l'agent recruté serait fixée par le président selon son expérience et son profil dans la limite de l'indice brut afférent au dernier échelon du grade d'adjoint administratif.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget général de la CCSB.

➤ Pour le service de collecte des déchets

Afin de mieux organiser le service de collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés, de limiter le recours à l'intérim qui est coûteux pour la CCSB et de permettre une appréciation des compétences des agents en situation professionnelle, dans la perspective de répondre durablement aux besoins de la communauté de communes, il est proposé de créer 2 emplois non permanents à temps complet de chauffeurs grutiers, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée d'un an.

Le chauffeurs grutiers assurent la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés.

Ils peuvent conduire des camions-bennes et des camions équipés d'une grue auxiliaire.

Ils garantissent la propreté et la sécurité des points de collecte ainsi que le petit entretien et le nettoyage des véhicules de collecte.

Ils suivent les tournées à l'aide d'outils embarqués et participent à des activités annexes (petits travaux, entretien des conteneurs).

La rémunération des agents recrutés serait fixée par le président, selon leur expérience et leur profil, dans la limite de l'indice brut afférent au dernier échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget annexe des déchets ménagers de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 3 emplois non permanents, pour accroissement temporaire d'activité, tels que proposés ci-avant ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois non permanents de la CCSB ;
- autorise le président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

16) Modification de la délibération n° 46.26 du 13 février 2026 relative à la création d'emplois saisonniers / rémunération des emplois de surveillants de baignade

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 82 (73 pour, 9 contre et 1 abstention)

Par délibération n° 46.26 du 13 février 2026 le conseil communautaire a fixé les créations d'emplois non permanents nécessaires pour répondre aux besoins saisonniers liés à la continuité des services de la CCSB sur la période printemps-été 2026.

Une erreur a été constatée dans la définition des modalités de rémunération des emplois de surveillants de baignade créés pour les lacs de la Germanette, à savoir :

- deux emplois créés à temps complet (35 heures hebdomadaires) du 26 juin au 31 août 2026 inclus ;
- quatre emplois à temps complet (35 heures hebdomadaires) créés du 1^{er} juillet au 31 août 2026 inclus.

En effet, la rémunération de ces surveillants était prévue dans la limite du 9^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B).

Afin de tenir compte des difficultés de recrutement constatées sur ces postes, il est proposé de modifier la délibération en prévoyant que la rémunération soit fixée par le président, selon le profil et l'expérience des agents, jusqu'à l'échelon maximal du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget général de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la modification de la délibération n° 46.26 du 13 février 2026, telle que proposée ci-avant.

17) Marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB / Relance de 3 lots

Votants : 83 (19 procurations) – Suffrages exprimés : 82 (79 pour, 3 contre et 1 abstention)

Afin de poursuivre le déploiement et le renouvellement des équipements de collecte des déchets de la CCSB, par délibération n° 29.25 du 10 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un marché de fourniture d'équipements, en procédure formalisée.

Le marché devait être réalisé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires (3 maximum), et donner lieu à la passation de marchés subséquents (= remise en concurrence régulière des titulaires de chacun des lots).

Ce marché établi pour une durée de 4 ans, était alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Bacs à roulettes « 4 roues », avec un montant maximum de 150.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Colonnes aériennes et semi-enterrées tous flux, avec un montant maximum de 2.000.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Colonnes enterrées tous flux, avec un montant maximum de 400.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 4 : Matériel de compostage (composteurs individuels et partagés), avec un montant maximum de 200.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 5 : Bennes et caissons divers (déchetteries, collectes diverses), avec un montant maximum de 350.000 € HT sur la durée totale du marché.

Le conseil communautaire a également autorisé le président à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Ainsi, à la suite du procès-verbal d'attribution de la CAO qui s'est réunie le 23 octobre 2025, par décision ENV n° 19-25 en date du 06 novembre 2025, le président a notamment décidé de signer et notifier le marché correspondant au lot 2, aux entreprises « SULO France », « Collectal SARL et « SASU Compoeco » et celui correspondant au lot 3, aux entreprises « SULO France », « Collectal SARL » et « Connect Sytee SARL ».

2 entreprises, ASTECH et CONTENUR, dont les offres n'ont pas été retenues par la CAO, respectivement pour les lots 2 et 3 et pour le lot 3, ont déposé chacune une requête en référé

précontractuel le 19 et 20 novembre 2025 devant le Tribunal Administratif de Marseille contre la procédure de passation de ces lots.

Dans le cahier des charges et le règlement de consultation, il était précisé que les prix indiqués lors de la remise des offres n'étaient pas contractuels et étaient donnés à titre indicatif afin de permettre d'analyser et de classer les offres (autre les critères valeur technique et délais de fourniture). Ces prix devenaient contractuels lors des marchés subséquents.

Par 2 ordonnances du 10 décembre 2025, le juge des référés du Tribunal Administratif a considéré que cette clause ne permettait pas d'assurer l'égalité des candidats et le respect du principe de transparence des procédures (risque que des entreprises aient proposé des prix non sincères et volontairement bas, dans le seul but de se voir attribuer l'accord-cadre).

Le juge des référés a donc annulé la procédure de passation des lots 2 et 3.

Afin de prévenir tout risque contentieux, par procès-verbal du 19 janvier 2026, le vice-président de la CCSB délégué à la commande publique a classé sans suite la procédure du lot n°1.

En revanche, en l'absence de risque de litige identifié, les marchés correspondants aux lots 4 et 5 ont été notifiés, respectivement en mars 2026 et novembre 2025.

Il est donc proposé de relancer les lots 1, 2 et 3 en procédure formalisée.

Le marché prendrait toujours la forme d'un accord-cadre multi-attributaires (3 maximum), avec passation de marchés subséquents et ce, pour une durée de 4 ans.

Les lots et les montants maximum resteraient les mêmes, à savoir :

- Lot 1 : Bacs à roulettes « 4 roues », avec un montant maximum de 150.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Colonnes aériennes et semi-enterrées tous flux, avec un montant maximum de 2.000.000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Colonnes enterrées tous flux, avec un montant maximum de 400.000 € HT sur la durée totale du marché.

Le document et le règlement de consultation des entreprises seront repris.

Le conseil communautaire avait déjà acté la relance des 3 lots par délibération n° 09.26 du 26 janvier 2026. Toutefois, pour renforcer la sécurité juridique de la procédure, considérant que le conseil communautaire a changé, il est recommandé de reprendre une délibération pour confirmer cette relance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la relance des lots 1, 2 et 3 du marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB, tels que décrits précédemment ;
- autorise le président à signer les marchés correspondants et à les notifier à la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous documents nécessaires à leur exécution.



Le président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance, ainsi que Claudine PEYRON, directrice générale des services, et l'ensemble des agents de la CCSB présents.